



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un
et le sept juillet

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 19

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, SANTINI Gilda, VINCIGUERRA Eugène, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia,

POUVOIRS : 5

NATALI Pierre a donné pouvoir à ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, CHOIX Sabine a donné pouvoir à SIMON Marie-Anne, BARTOLOTTI Jean Claude a donné pouvoir à PASQUALINI Alain, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste, SANTELLI Murielle a donné pouvoir à LAMBERTI Ange,

ABSENTS : 5

MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, José OLIVA, CASIMIRI Frédéric, MILANI Paul.

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 20 Contre : 4 Abstentions : 0

Le Maire





Mairie de Borgo
Département de la Haute-Corse

4 - PROPOSITION D'INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Un dossier de demande d'autorisation environnementale concernant la mise en exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux sur le territoire de la commune a été déposé par la société « CICO CARRIERE » auprès de la DREAL de Corse.

Cette nouvelle activité consisterait à l'accueil de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes intègres conformément aux conditions réglementaires édictées au sein de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.

Madame le Maire présente le dossier ainsi que le courrier de Monsieur le Préfet.

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Vu l'article R.181-20 du code de l'environnement,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Corse en date du 29/04/2021,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'exprimer un avis FAVORABLE à la proposition d'institution de servitudes d'utilité publique,

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés